



HÔTEL DE VILLE

Service des Sports, Loisirs, Jeunesse  
N° tél. : 01 69 49 79.00  
N/Réf. : NDA/CS/BP

**DÉCISION N° 2011/194**

**OBJET : Convention de mise à disposition de locaux ou d'équipements communaux passée avec l'Association Harmonie Santé Loisirs**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et du 17 décembre 2009 et 17 juin 2011 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de réalisation d'opérations d'échanges de taux,

CONSIDERANT que l'association Harmonie Santé Loisir s'est rapprochée de la Commune pour demander à disposer de la salle du Taillis, sis Rue René Brun et des salles Brique et Cymaise du Centre Educatif et Culturel, sis 2 Rue Marc Sangnier à Yerres, appartenant à la Collectivité, aux fins d'y exercer les activités suivantes, correspondant à son objet social :  
Pratique du stretching postural,

CONSIDERANT que la Commune a accepté,

**DÉCIDE**

D'APPROUVER et de signer la convention de mise à disposition de locaux ou d'équipements communaux avec l'association Harmonie Santé Loisirs, sise 8 Place du Marché à Yerres, représentée par son Président, Monsieur Christophe LATASTE,

Dit que cette convention est établie pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable par décision expresse, sans excéder une durée totale de trois ans.

DIT que la mise à disposition est consentie à titre gratuit,

Actes de réception en préfecture 2011  
091-219106911-20111128-2011-194-AU  
Date de télétransmission : 01/12/2011  
Date de réception préfecture : 01/12/2011



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle  
91335 YERRES Cedex  
Tél. : 01 69 49 76 00  
Fax : 01 69 48 63 98

*La douceur de vivre*